

*DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES*

**OBJET : AMENAGEMENT DE BUREAUX ADMINISTRATIFS AU SEIN DU SITE FRANCE
SERVICES DE GOURDON – TRAVAUX EN PLUS-VALUE**

Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-047 en date du 1^{er} Juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président,

Vu la compétence « Politique du logement et du cadre de vie : Création et gestion de maison de service au public »,

Vu la décision n°2025-09 du 9 juillet 2025 attribuant les 6 lots de travaux pour mener à bien l'opération d'aménagement de bureaux administratifs au sein du site France Services de Gourdon,

Vu l'attribution du lot n°1 « Menuiserie Intérieure » à l'entreprise Soulhié (Gourdon) pour un montant de 12 977.02 € HT,

Vu l'attribution du lot n°6 « Peinture » à l'entreprise Aymard (Souillac) pour un montant de 5 295.00 € HT,

Considérant le choix de la pose d'une verrière ouverture coulissante en lieu et place d'une verrière ouverture battante, représentant un coût en plus-value de 532.00 € HT au lot n°1 (Menuiserie Intérieure),

Considérant les travaux de peinture supplémentaires et la pose d'un profilet de sol pour passage de porte, représentant un coût en plus-value de 580.00 € HT au lot n°6 (Peinture),

Considérant qu'il convient de valider les modifications de travaux mineurs énoncées ci-dessus,

DÉCIDE

- De modifier le montant des travaux du lot n°1 « Menuiserie intérieure », pour un montant en plus-value de 532.00 € HT, ce qui porte le montant des travaux à 13 509.02 € HT,

- De modifier le montant des travaux du lot n°6 « Peinture », pour un montant en plus-value de 580.00 € HT, ce qui porte le montant total des travaux à 5 875.00 € HT,

- et de signer les devis complémentaires afférents à ces plus-values, ainsi que toutes autres pièces annexes.

Conformément à l'article L3211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le 7 Novembre 2025

**Le Président
Jean-Marie COURTIN**

